Province de Québec

Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

Le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Paix, lors de la session ordinaire du conseil tenue le 12 décembre 2023, a adopté le règlement numéro 23-1044 – Décrétant la prise en charge de l'entretien des voies privées sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix pour les périodes estivales et hivernales.

Quiconque peut prendre connaissance du susdit règlement au bureau de la municipalité pendant les heures normales de bureau ou sur le site WEB de la municipalité.

DONNÉ à NOTRE-DAME-DE-LA-PAIX ce 14e jour de décembre deux mille vingt-trois.

A Company of the Comp	
Cathy Viens	
Directrice générale, greffière-trésorière	
CERTIFICAT DE	PUBLICATION

Je soussignée, Cathy Viens, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public cihaut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 14 décembre 2023, entre 9 heures et 17 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce jeudi 14 décembre 2023.

Cathy Viens	
Directrice générale, greffière-tréso	rière